

ALLIANCES

AVIS D'INFORMATION

AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 7 OCTOBRE 2011 ET DU 5 MARS 2015

Il est fait référence au Règlement Applicable à l'Offre de Rachat d'Obligations émises par la Société Alliances Développement Immobilier en contrepartie du transfert de certains actifs – Phase II (le « **Règlement Phase II** »), ayant fait l'objet de l'avis de convocation des porteurs d'obligations émises le 7 octobre 2011 (les « **Obligations 2011** ») par la société **ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**, (la « **Société** »), société anonyme au capital de 1 264 892 800 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703, en date du 10 octobre 2016 et de l'avis de convocation des porteurs d'obligations émises le 5 mars 2015 (les « **Obligations 2015** ») par la Société, en date du 10 octobre 2016 et mis à la disposition des porteurs d'Obligations 2011 et d'Obligations 2015 au siège social de la Société sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca depuis le 11 octobre 2016.

Les porteurs d'Obligations 2011 et d'Obligations 2015 sont informés que la Date Limite de Candidature prévue au Règlement Phase II est prorogée au 30 novembre 2016.

Les porteurs d'Obligations 2011 et d'Obligations 2015 sont également informés de la modification du Règlement Phase II, la version modifiée du Règlement Phase II étant à la disposition des porteurs d'Obligations 2011 et d'Obligations 2015 au siège social de la Société sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca, à compter de la publication du présent avis.

Le Directeur Général

M. Ahmed AMMOR